

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JANVIER 2026

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI (de la délibération n° 2026-3 à la délibération n° 2026-9), Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Anne CLERTÉ-DURAND, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Benoît CORDIN

Absents excusés représentés :

Noura DALI représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-2 incluse

Djamel ARICHI représenté par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Hélène DENIAU représentée par Murielle BERNARD de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Suzy LEMOINE représentée par Housseem DHAOUADI de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Aliénor EBLING représentée par Catherine CHABAY de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Cristina MORAIS représentée par Sarith SA de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Jamal HRAIBA représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9 incluse

Absents : Dalale BELHOUT, Josette GOMILA, Véronique BRUNATI, Florence BARONE, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2026-1 à la délibération n° 2026-9

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Jean-Baptiste GRENIER, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 05 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

ASSEMBLÉES

- 1 Relevé des décisions du n° 2025-174 au n° 2025-186
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2025

RESSOURCES HUMAINES

- 3 Mise à jour du tableau des emplois

ÉDUCATION

- 4 Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Lycée Henri Matisse

JEUNESSE ET SPORTS

- 5 Approbation d'une convention prévoyant le reversement d'une redevance de 5 % liée à l'installation d'un distributeur automatique d'articles de baignade

COHÉSION SOCIALE

- 6 Approbation de la modification du règlement et des tarifs des salles municipales de la Maison des Familles

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7 Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Coeur de Ville
- 8 Approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SEM FONCIÈRE DE COMMERCE "TRAPPES &'CO"
- 9 Approbation des règlements intérieurs de la Pépinière et du village d'entreprises Chrysalead

Monsieur le Maire

Bonsoir messieurs-dames, merci de votre présence pour ce dernier Conseil municipal de ce beau mandat qui s'achève. Je ferai un petit mot tout à l'heure en conclusion. Ce sera un Conseil municipal relativement court, avec un nombre de délibérations limité, mais néanmoins des délibérations importantes qui ouvrent cette année 2026.

Comme de coutume, nous allons commencer par faire l'appel et désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer et examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour, après désignation du secrétaire de séance. Abdelhay Farqane témoigne toujours de sa disponibilité et s'il n'y a pas d'autre candidat, je note la désignation, comme secrétaire de séance, à l'unanimité d'Abdelhay Farqane.

ASSEMBLÉES

1. Relevé des décisions du n° 2025-174 au n° 2025-186

Monsieur le Maire

Comme de coutume, nous commençons par le relevé des décisions, y-a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas.

Prend acte

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2025

Monsieur le Maire

Là encore, y-a-t-il des remarques, des questions, des corrections ? Je n'en vois pas, je le sou mets donc aux voix. Le vote est lancé, les tablettes sont prêtes, sauf Madame Le Hir toujours ? On va le faire à main levée et l'enregistrer pour tous les autres, mais confirmez, Madame Le Hir, votre approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025, merci Annie. Il reste encore pas mal de non-votants, si l'on peut cliquer. Aurélien Perrot, Ahmed Kaba, Guy Malandain, vous approuvez le procès-verbal ? Eh bien, on note l'enregistrement du vote de Monsieur. Pour tous les autres qui ont toujours des difficultés, je vois Anne-Andrée, par exemple, vous approuvez le procès-verbal, j'imagine ? Eh bien, on enregistre qu'il n'y a aucune abstention, aucune opposition et que tous les présents et représentés votent pour.

Approuvé à l'unanimité

ÉDUCATION

3. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Lycée Henri Matisse

Madame GRANDGAMBE

C'est dans la continuité de ce que l'on a voté au dernier Conseil municipal. Nous avons voté une convention avec l'ensemble des établissements du second degré, pour être à chaque fois dans un cadre bien clair sur les interventions possibles de la Mairie dans les établissements et vice-versa. Et là, nous sommes sur une délibération avec le lycée Henri Matisse, liée à la spécificité de ce lycée et aux types de formations auxquelles il prépare les élèves. Cela permettra, comme à l'accoutumée, de faire entrer le BIJ et le service Jeunesse dans l'établissement. Mais aussi de travailler sur tout ce qui est découverte des

métiers, notamment ceux de la petite enfance, sur lesquels le lycée Henri Matisse est particulièrement performant, avec des filières qui sont tout à fait intéressantes. Là, nous sommes sur un échange qui devrait être fructueux entre les élèves du lycée et nous-mêmes, afin qu'ils puissent, en conditions optimales, découvrir ce qu'est un service de la petite enfance, comment fonctionne une crèche. On est donc sur quelque chose qui devrait être intéressant pour les élèves et, bien sûr aussi, pour la Commune.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Pas de questions, j'imagine. Un beau partenariat que l'on ancre par une convention pour éviter qu'il ne se délite dans le temps, qui engage les deux parties. Nous avons déjà voté des partenariats similaires et nous en voterons avec l'ensemble des établissements.

On soumet au vote s'il n'y a pas de questions ni de remarques. Le vote est lancé. Pour ceux qui ont toujours des problèmes informatiques, j'appellerai le vote à la main à l'issue. Nora, Anne-Andrée et Madame Le Hir, on va appeler votre vote à la main : vous approuvez ? Vous désapprouvez ? Tous ceux qui votent pour, levez la main. OK, merci, à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

4. Mise à jour du tableau des emplois

Madame DALI

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de remettre à jour le tableau des emplois. Nous avons une catégorie B et une catégorie C en tant que rédacteur et adjoint technique. Les postes qui sont ouverts aux candidatures pour les contractuels sont un poste de chargé de mission et un poste d'auxiliaire de puériculture, ainsi qu'un poste de jardinier polyvalent.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ? On soumet au vote. Le vote numérique est lancé. Jarina ? Annie, toujours pas prêt ? Nora ? Vous approuvez, j'imagine, la mise à jour du tableau des emplois ? Oui, et bien on enregistre.

Approuvé à l'unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

5. Approbation d'une convention prévoyant le reversement d'une redevance de 5 % liée à l'installation d'un distributeur automatique d'articles de baignade

Monsieur le Maire

Tout est dit dans le titre, y-a-t-il des questions ? Non, pour faire un Conseil municipal rapide et efficace, je mets au vote, pour le plus grand malheur de mes collègues du Conseil municipal qui auraient aimé qu'on le prolonge. Ne vous inquiétez pas, j'improviserai à la fin. Saïd, il faut voter quand même, c'est bien de faire des blagues mais il faut voter. Je veux bien aller vite mais si vous nous ralentissez, ça ne va pas le faire. Annie, c'est un vote favorable, OK.

Approuvé à l'unanimité

COHÉSION SOCIALE

6. Approbation de la modification du règlement et des tarifs des salles municipales de la Maison des Familles

Madame DIALLO

Très prochainement, la Maison des Familles sera à nouveau disponible pour le bonheur de tous les Trappistes et des associations. Il convient donc d'approuver une tarification pour mettre à disposition, tout simplement, la salle auprès des usagers : associations, syndicats, particuliers.

Monsieur le Maire

Et accompagner la livraison de ce très bel équipement qui nous arrivera dans les prochaines semaines et qui fera le bonheur de tous les Trappistes, des associations mais aussi des particuliers. Je vous rappelle que la salle des fêtes était un engagement de notre campagne municipale qui est réalisé, une salle des fêtes de 300 personnes, toute équipée, cuisine.

Madame DIALLO

Cela double effectivement la capacité de personnes, ce qui n'est pas négligeable, avec la possibilité de diviser en deux la salle principale pour pouvoir imaginer qu'il y ait plusieurs événements dans le même espace. Et l'extérieur sera agrandi et, pourquoi pas, un emplacement aussi pour ceux qui voudront prolonger la fête un peu à l'extérieur. C'est donc une belle salle qui nous attend pour le printemps.

Monsieur le Maire

Absolument. Eh bien, nous soumettons aux voix ce nouveau règlement et ces nouveaux tarifs, le vote est lancé.

Approuvé à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

Monsieur le Maire

La Banque des Territoires est une filiale de la Caisse des Dépôts. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville dont on a abondamment parlé en Conseil municipal, là encore, un beau partenariat avec nos partenaires très vastes : la Caisse des Dépôts c'est donc la Caisse de l'État pour dire les choses simplement, les services de Saint-Quentin, je crois qu'à peu près tout le monde est signataire de cette convention. Cela montre encore une fois les partenariats dont nous avons su développer les vertus à l'occasion de ces dernières années.

Cela se traduit là par quelque chose de très concret, je ne vais pas revenir sur le programme Action Cœur de Ville en détail parce qu'il y a énormément d'actions, dont un sujet que nous aborderons juste après. Mais cela nous permet en particulier de financer des études en ingénierie, qui sont très coûteuses, plusieurs dizaines de milliers, voire centaines de milliers d'euros de travaux d'ingénierie préalables à la réalisation, notamment de nos équipements publics ou de nos projets, quelle que soit leur nature, que ce soient des projets bâtimentaires ou des projets d'ingénierie sociale.

Il se trouve que comme nos objectifs convergent avec ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations fixés par l'État, nous pouvons avoir des prises en charge financières de ces études d'ingénierie jusqu'à 100 % : 50 % par défaut et 100 % sur certains domaines spécifiques. Nous cochons donc les cases parce que nos projets, sur le plan de la performance environnementale, sont ambitieux, qu'ils correspondent aussi aux priorités d'investissement de l'État. Et il se trouve que nous avons à peu près 137 000 euros d'études, parmi lesquelles le problème de La Fabrique notamment, projet de tiers lieux. Je cherche Jamal Hraïba mais il n'est pas là malheureusement, c'est typiquement le projet qu'il porte. Les études afférentes sont prises en charge en très grande partie par la Caisse des Dépôts et Consignations, nous verrons peut-être d'autres déclinaisons dans les prochains Conseils municipaux.

Lorsque l'on porte un projet de rénovation structurante d'une école, comme c'est le cas pour Wallon ou Flaubert, avec des objectifs en termes d'isolation thermique, d'amélioration de la performance énergétique, dans ce cas-là, la Caisse des Dépôts et Consignations peut prendre en charge jusqu'à 100 % des études pour pouvoir nous orienter vers des bureaux d'études qu'elle a choisis en groupement de commandes et qui travaillent avec de nombreuses villes qui portent la même ambition en matière de transition écologique. Dans ce cas-là, le bureau d'études est gratuit pour la ville de Trappes, ce qui n'est vraiment pas négligeable, car toutes les villes font des études pour pouvoir explorer le champ des possibles. Parfois, on peut faire une étude, ne pas aller au bout du projet ou le reporter à plus tard. C'est tout à fait légitime, on peut faire des études aujourd'hui pour le projet, nous aurons les capacités d'investissement dans dix ans, par exemple. Lorsque les études sont en partie financées par les partenaires, voire en totalité, cela permet d'autant plus de se permettre d'explorer des champs pour vérifier leur faisabilité, leur intérêt, leur maturité. Ce travail d'études préalables est vraiment central dans la réflexion d'un Maire, d'une équipe municipale. Et là-dessus, nous nous réjouissons que la Caisse des Dépôts nous accompagne aussi fortement sur le projet.

Pour ce qui nous concerne, nous orientons les études dont nous sollicitons le financement, essentiellement vers le projet de tiers-lieu autour de La Fabrique, le Centre Technique Municipal et le garage que la Ville a acquis 33 rue Paul Vaillant Couturier, qui peut être un joli site support d'un tiers-lieu mêlant activités associatives et municipales, etc.

Y-a-t-il des questions sur cette convention de partenariat ? Il n'y en a pas, je soumetts au vote. Merci Annie, toujours favorable ? J'ai cru comprendre que c'était oui. Merci.

Approuvé à l'unanimité

8. Approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SEM FONCIÈRE DE COMMERCE « TRAPPES & CO »

Monsieur le Maire

Je vais vous proposer le report de cette délibération. En fait, tout est prêt, ou presque, nous attendons l'accord de l'actionnaire et je préfère que l'on délibère une fois cet accord rédigé, écrit, qui est la BPOP Val de France, c'est comme cela qu'on les appelle. Nous avons tous les accords écrits de tous les partenaires, sauf de la Banque Populaire qui a donné un accord oral tout récemment, mais qui ne nous a pas encore adressé son accord écrit. Or, pour valider le pacte d'actionnaires, créer formellement par délibération cette foncière, je préfère que nous ayons l'accord écrit de ce partenaire et actionnaire. En termes de volume, il n'est pas le plus déterminant, ce sont 100 000 euros sur un capital de 3 millions d'euros, mais néanmoins il a une valeur symbolique. Déjà parce que la Banque Populaire Val de France est vraiment un beau partenaire de la Ville pour la plupart de nos actions autour de la station des jeunes, des élèves en stage de 3^{ème} ou de 2^{nde}, etc., Il est très présent sur le territoire.

Et nous avons souhaité l'avoir dans le pacte d'actionnaires dont ils ont accepté le principe assez tôt, mais les vicissitudes des comités d'engagement nationaux, des conseils d'administration font que cela traîne un peu. Je préfère donc que nous la reportions au prochain Conseil municipal où nous pourrions traiter de cela et, a priori, il n'y en aura pas avant les élections municipales. Dans ce que là, nos successeurs pourront maintenir, ou pas, cette décision, ce serait dommage de gâcher tout le travail qui a été réalisé, mais nous sommes sur le point final de la création de cette foncière qui est une bonne nouvelle pour la ville de Trappes.

Je vous rappelle que, jusqu'ici, notamment très activement au cours des six dernières années, c'est la ville de Trappes qui a directement fait le travail que fera cette future foncière. C'est-à-dire veiller les mutations commerciales au Centre-Ville, acquérir les locaux lorsqu'une bonne opportunité se présentait en activant le droit de préemption commercial de la Ville. De fait, acheter en direct, c'est-à-dire mobiliser une partie de l'épargne municipale pour cela, ce qui est le point le plus regrettable. D'où l'intérêt de cette foncière, c'est directement elle qui empruntera pour acheter des locaux commerciaux et ensuite les gérer, plutôt que la Mairie qui fera, de fait, la banque pour elle-même. Nous aurons donc une société privée, dont la Ville est actionnaire majoritaire, qui fera ce travail d'acquisition en levant de l'emprunt.

Voilà donc pour cette délibération, je vous propose de la présenter lors d'un prochain Conseil municipal. Vous pouvez dire non ou intervenir si vous avez une intervention à faire sur ce sujet. Je n'en vois pas.

Délibération reportée

9. Approbation des règlements intérieurs de la Pépinière et du village d'entreprises Chrysalead

Monsieur le Maire

Nous arrivons à la dernière délibération, nous avons fait le Conseil municipal le plus court du mandat, vraisemblablement, et je donne la parole à Pierre Basdevant.

Monsieur BASDEVANT

Bonsoir, merci. C'est une délibération qui fait quelques ajustements sur le règlement intérieur de la Pépinière et du village entreprises Chrysalead, situés aux Merisiers à Thorez, qui a 70 locataires en atelier ou en bureau, ainsi que des règles pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Notamment liées à la gestion du parking ou à la simplification des règles de gestion des salles de réunion, pour donner plus de réactivité dans le fonctionnement et permettre des réservations à l'année pour le lendemain et faciliter la vie des entreprises, des pépins, sur cette pépinière et ce village d'entreprise, qui trouvent leur public, le taux d'occupation est extrêmement important proche des 100 %, notamment aux Merisiers, ce qu'était une forte demande. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. Y-a-t-il des questions sur ces règlements ? Non, alors je soumetts aux voix. Annie, toujours pas ?

Madame LE HIR

Toujours pas.

Monsieur le Maire

Alors c'est un vote ?...

Madame LE HIR

... favorable.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Pour conclure ce dernier Conseil municipal du mandat, je ne vais pas vous retenir trop longtemps. Je voudrais vraiment remercier chacune et chacun d'entre vous, chaque membre du Conseil municipal, qu'il soit issu de la majorité ou de l'opposition, notamment pour l'assiduité de ceux qui ont été présents à chaque fois ou le plus souvent possible, qui ont souvent sacrifié des moments en famille ou abandonné leur famille pour venir assumer leur rôle de citoyen et de représentant des citoyens. Merci à chacune et chacun d'entre vous, on sait combien le travail de Conseiller municipal est ingrat, le travail d'élu tout court d'ailleurs mais en particulier celui d'élu municipal. Nous sommes exposés à la critique, parfois à la violence d'ailleurs, même physique. On voit des élus, des maires qui se font prendre à parti, agresser, dont le domicile est parfois profané. C'est une dure fonction que celle d'élu, surtout par les temps difficiles que traverse la démocratie en général, la nôtre en particulier. De ce point de vue-là, la vigueur de la démocratie locale, le fait qu'il y ait encore des hommes et des femmes qui se présentent aux élections, qui portent des propositions, qui organisent le débat démocratique et qui se font le porte-parole de leurs pairs est remarquable.

Je veux saluer davantage les présents, parce que vous êtes là à ce dernier Conseil municipal. Certains ont des contraintes, ne peuvent pas être présents systématiquement, etc., certains ont brillé par leur absence, certains ont sollicité le suffrage de leurs électeurs, ont rassemblé parfois des milliers de voix et n'ont pas daigné siéger une seule fois. C'est plus que condamnable, c'est immoral à mes yeux et je tiens à le dire, quitte à avoir une note négative en cette fin de mandat, mais j'estime que ce n'est pas respectueux pour ceux qui ont adressé leurs suffrages, avec lesquels j'ai des désaccords de fond, évidemment, nous ne sommes pas du même bord politique. Mais au moins - je le dis en regardant en particulier l'opposition, notamment les plus assidus - vous avez honoré votre mandat, parfois en proposant, souvent en critiquant, en contestant, vous avez approuvé l'essentiel des délibérations, comme dans la plupart des Conseils municipaux et participé à l'administration de la Commune. Mais au moins, vous avez été là pour porter avec vigilance les intérêts de vos mandants, de ceux qui vous ont adressé leurs suffrages. Peut-être que certains d'entre vous seront à nouveau là pour le prochain mandat, d'autres décideront de rester là et de cesser parfois l'engagement d'une vie en tant qu'élus. Encore une fois, respect pour votre engagement individuel et collectif et bonne continuation, quels que soient vos choix et quelles que soient d'ailleurs les décisions des électeurs qui restent les seuls légitimes, en démocratie, à confier le pouvoir et à désigner la représentation légitime de leurs intérêts.

Merci aux agents municipaux aussi, je pense à ceux qui sont derrière moi, exposés au froid jusqu'au mois de janvier et en particulier aujourd'hui, merci pour les efforts que vous faites. Aux directeurs généraux qui représentent des centaines de fonctionnaires, un millier de fonctionnaires, qui ont beaucoup, beaucoup travaillé pendant ce mandat. Peut-être plus que d'habitude parce que nous avons voulu mettre l'accélérateur sur un certain nombre de projets et faire progresser cette Ville autant qu'elle et ses habitants le méritent. Je veux donc remercier les agents de la Fonction Publique pour leur impartialité, leur loyauté, leur engagement, leur dévouement et leur sens du service public.

C'est remarquable de ce point de vue, j'espère que chacun en a conscience, c'est un honneur que de diriger l'administration communale et disposer d'un millier d'agents qui,

lorsqu'il fait froid, sont dans les rues de Trappes pour les nettoyer. S'il neige, ils anticipent et viennent déneiger et saler nos rues. En cas d'astreinte d'urgence, comme c'est le cas tout les week-end, dans les moments de douleur pour les Trappistes comme dans les moments de joie lorsqu'il faut ouvrir une salle ou éteindre un incendie, intervenir sur une fuite d'eau ou distribuer des packs d'eau ou des produits de première nécessité, ils répondent toujours présents. Pas toujours, d'ailleurs, dans le cadre de leur astreinte, lorsqu'il faut mobiliser une trentaine d'agents en urgence, ils répondent à l'appel et font parfois des kilomètres pour venir.

À ce titre, je voudrais citer un exemple, je ne vais pas citer la personne mais juste illustrer cela. Un cadre de la ville de Trappes n'a pas hésité il y a quelques jours, à 7 heures du matin, à prendre son matériel et à aller nettoyer des excréments déposés par un chien ou plutôt par un être mal éduqué, devant le domicile d'un particulier qui s'en est plaint à l'administration. Il ne pouvait pas nettoyer lui-même, c'est donc l'administration qui est allée nettoyer et c'est un cadre qui a assuré cette fonction plutôt que de la déléguer à ses subordonnés. Cette chose-là ne se quantifie pas, ne se rémunère même pas, on ne paye pas quelqu'un avec son indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise pour aller nettoyer les excréments liquides des animaux malades dans la rue. Mais c'est le sens du service public qui peut donner cette motivation à un agent. Je cite cet exemple, je pourrais en citer des dizaines d'autres, qui rappellent quel honneur c'est de choisir la Fonction Publique, de la servir avec dignité et engagement. D'autant plus dans un contexte où elle est conspuée, mal rémunérée, mal reconnue. Eh bien nous, élus locaux, tâchons d'être à la hauteur pour porter la parole et valoriser l'action des agents de la Fonction Publique et du service public en général.

Merci de votre attention, merci de votre engagement, bonne continuation à toutes et tous, bon débat démocratique dans les prochaines semaines et rendez-vous peut-être, pour ceux qui le souhaiteront et le pourront, au prochain mandat, au Conseil municipal d'installation de la future équipe municipale.

Monsieur le Maire clôt la séance à 18 h 35.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

31 MARS 2026

Secrétaire de séance
Abdelhay FARQANE

Ali RABEH
Maire de Trappes

